

Laigneville : les milliers de tonnes de vases polluées vont être confinées



Laigneville, printemps 2017. Les poissons ne pouvaient plus franchir le moulin de Sailleville. **SIVB**

Le lit de la rivière Brèche, entravée par un moulin vétuste, va être déplacé sur 350 m. La terre du nouveau canal servira à recouvrir les boues contaminées.

Ils s'accumulent doucement jour après jour. Sur la rivière Brèche, au niveau du moulin de Sailleville à Laigneville, des milliers de mètres cubes de sédiments ont formé une vase épaisse dans laquelle la pollution et les métaux lourds se sont accumulés au fil des activités humaines. Pour retrouver sa vigueur et son lit d'origine, modifié pour les besoins de l'industrie, le trop paisible cours d'eau va être déplacé sur 350 m. La terre du nouveau canal servira à recouvrir pour l'éternité les boues impures. La dernière réunion avant le lancement des travaux a eu lieu ce jeudi.

« On va cacher ce qui va mal. Des éléments suspects ont déjà été retrouvés par le passé dans l'eau courante de communes au bord de la Brèche », interpelle Luc Soisson, opposant local (MoDem) et président de l'association de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement de Laigneville (Aspel). « Des analyses ont été effectuées, sous le contrôle de la police de l'eau. Les vases seront confinées. Leur évacuation et leur traitement auraient coûté trop cher (NDLR : 500 000 €). Si elles ne sont pas remuées, elles retiennent la pollution », précise Lou Renaud, technicienne spécialiste du sujet au syndicat intercommunal de la vallée de la Brèche.



LP/Infographie

Le chantier, d'un coût de 320 000 € entièrement financé par l'Agence de l'eau Seine Normandie, commencera dans trois semaines par la phase de terrassement, plus aisée en saison sèche. Il s'étalera jusque fin octobre maximum, pour ne pas gêner la reproduction des truites fario qui démarre à l'automne. Depuis les années 1990, les vannes et les turbines délabrées entravent le transit des poissons du secteur. « Assurer la continuité écologique est imposé par la loi », explique Lou Renaud.

Après une pêche de sauvegarde, le basculement vers le nouveau lit se fera progressivement. Un ru - un petit filet d'eau - sera maintenu sur l'ancien tracé pour maintenir l'humidité et alimenter un riche marais, propice au développement de la faune et de la flore. Cette disposition minimise aussi les risques en cas de crue. Les berges seront aménagées et parsemées de plantations pour les consolider. « Si la commune n'intervient pas directement, ces travaux accompagnent notre politique de protection de l'environnement et de lutte contre les déchets », se réjouit le maire de Laigneville Christophe Dietrich (SE).

Les ouvrages autour du bâtiment seront sécurisés ou démontés. « A l'heure des énergies renouvelables, on se prive d'un équipement potentiellement capable d'en produire », déplore Luc Soisson. Le moulin a d'ailleurs par le passé servi à produire de l'électricité. « L'idée est bonne mais on parle là d'un tout autre budget », assure Lou Renaud.

Julien Heyligen

leparisien.fr

